

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site <https://lgo.avocats.be/event>
en précisant si vous souhaitez assister au colloque à distance ou en présentiel.
Pour toute information, secretariat@barreaudubrabantwallon.be

Renseignements pratiques

Date

Le jeudi 23 mars 2023 de 13h00 à 18h40

Lieu

The Gate - Business & conferences center
Rue du Fond Cattelain, 2
1435 Mont-Saint-Guibert

Formation permanente

Avocats.be: 4 points
IFJ: pris en charge
L'accréditation a été sollicitée pour les magistrats et les stagiaires judiciaires auprès de l'Institut de Formation Judiciaire. Celui-ci ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté.
Une attestation de présence au colloque sera délivrée sur simple demande.

Droits d'inscription

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café, et l'ouvrage édité par Anthemis.
Il s'élève à 120 € TVAC.

Les inscriptions se font via le site

<https://lgo.avocats.be/event>

Contact

Mme Ornella Marino
Ordre des avocats du barreau du Brabant wallon
Palais de Justice - Place Albert 1^{er} - 1400 Nivelles
E-mail: secretariat@barreaudubrabantwallon.be
Tél.: 067/89 51 90



ANTHEMIS

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE BARREAU DU BRABANT WALLON ET LE CENTRE
«VULNÉRABILITÉS & SOCIÉTÉS» DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNAMUR

Droit pénal sexuel : nouvelles dispositions et approche pratique des acteurs de terrain

Le jeudi **23 mars 2023**
de 13h00 à 18h40

The Gate - Business & conferences center
Mont-Saint-Guibert

Sous la coordination de
Nathalie Colette-Basecqz et **Thierry Bayet**

Sous la présidence de **Sophie Sterck**,
présidente du Tribunal de première instance
du Brabant wallon



ANTHEMIS

Droit pénal sexuel : nouvelles dispositions et approche pratique des acteurs de terrain

Le jeudi **23 mars 2023**
de 13h00 à 18h40
The Gate - Business & conférences center
Mont-Saint-Guibert

Les avocats, magistrats mais aussi les policiers, assistants de justice, experts, médecins, psychologues... sont régulièrement amenés, dans le cadre de leur pratique professionnelle, à intervenir dans des situations de violences sexuelles.

Ces dernières années ont vu émerger, à la faveur du développement et de l'utilisation accrue des technologies, de nouveaux phénomènes de délinquance à connotation sexuelle, ayant mené à l'ajout de nouvelles incriminations dans le Code pénal.

La réforme du droit pénal sexuel, entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier, amène plusieurs changements qui ont des incidences pratiques, notamment au niveau des qualifications pénales et des peines.

Ce colloque permettra de présenter le nouveau droit pénal sexuel et d'élargir la réflexion aux perspectives de prise en charge des victimes et de suivi des abuseurs sexuels au départ de l'expérience des acteurs de terrain.

Programme

Sous la présidence de **Sophie Sterck**, présidente du Tribunal de première instance du Brabant wallon

13:00

Accueil des participants

13:30

Allocution de bienvenue

Marc-Alain Speidel, bâtonnier du barreau du Brabant wallon et **Marc Nihoul**, doyen de la Faculté de droit de l'UNamur, avocat au barreau du Brabant wallon

13:40

**Le contexte de la réforme
et les raisons qui la sous-tendent**

Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation et professeur extraordinaire à l'UCLouvain

14:10

Le viol et l'atteinte à l'intégrité sexuelle

Thomas Henrion, juge au tribunal de première instance de Namur

14:40

L'inceste

Stéphanie Wattier, chargée de cours à l'UNamur, directrice adjointe du centre V&S

15:00

**Les actes sexuels intrafamiliaux non consentis,
l'exploitation sexuelle des mineurs et la prostitution**

Nathalie Colette-Basecqz, avocate au barreau du Brabant wallon, professeure extraordinaire à l'UNamur, directrice du centre V&S et **Emma Bourcelet**, assistante à l'UNamur et membre du centre V&S

15:20

**Le voyeurisme, la détention et la diffusion
non consentie de contenus à caractère sexuel,
l'approche d'un mineur à des fins sexuelles
et l'outrage public aux bonnes mœurs**

Elise Delhaise, chercheuse post-doctorante à l'Université du Luxembourg, chargée d'enseignement à l'UNamur et membre du centre V&S

15:40

**L'expérience du ministère public face
à la lutte contre les violences sexuelles**

Julie Buisseret, substitut du Procureur du Roi au parquet du Brabant wallon

16:00

Pause-café

16:20

**Approche pratique des réponses pénales
aux violences sexuelles : comparaison entre
l'ancien et le nouveau régime**

Thierry Bayet, avocat au barreau du Brabant wallon, membre de la commission de probation, conseiller suppléant à la Cour d'appel de Mons

16:40

**La prise en charge des mineur.e.s victimes
de violences sexuelles**

Alexandra Roelandt, avocate au barreau du Brabant wallon

17:00

Quelle validité pour quelle parole d'enfant ?

Thierry Moreau, avocat au barreau du Brabant wallon et professeur extraordinaire à l'UCLouvain

17:20

**Quelles perspectives pour un meilleur
accompagnement des victimes d'abus sexuels ?**

Chantal Alberty, directrice de la Maison de Justice de Nivelles

17:40

**L'expérience thérapeutique dans le suivi des
personnes auteur.e.s d'infractions à caractère
sexuel. Quelle articulation entre le judiciaire
et le thérapeutique ?**

Elodie Querton, sexologue et criminologue clinicienne au sein du Service de santé mentale de Wavre et assistante-doctorante à l'UCLouvain

18:00

**Quelles perspectives pour le suivi des auteurs
d'infractions à caractère sexuel ?**

Harold Sax, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, co-président de l'Observatoire international des prisons, section belge

18:20

Questions-réponses